

**CAP SUR L'E-COMMANDE PUBLIQUE :**  
**TROPHÉES BLAISE PASCAL 2017 – « CATÉGORIE STARTUPS ET ENTREPRISES INNOVANTES »**



**Dossier à retourner impérativement avant le 27 octobre 2017**

**Contacts :**

**[sbailly@association-apeca.org](mailto:sbailly@association-apeca.org)** (APECA) et **[david.marques@modernisation.gouv.fr](mailto:david.marques@modernisation.gouv.fr)** (SGMAP)

\*\*\*

Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'ensemble des marchés publics supérieurs à 25 000 euros devront être passés de manière dématérialisée. Cette échéance constitue une obligation mais aussi une opportunité de simplifier et faire évoluer en profondeur les outils et procédures de passation de marchés.

Afin encourager le développement de solutions et d'outils innovants en matière de commande publique, l'APECA et le SGMAP s'associent pour créer **une catégorie spécifique au sein des « Trophées Blaise Pascal 2017 », qui va récompenser un outil ou une technologie particulièrement original et prometteur, développé par une startup ou une entreprise innovante dans de domaine.**

**L'objectif de ce prix est également de recenser et de mettre en lumière toutes les initiatives susceptibles d'intéresser l'administration en matière de simplification de l'achat public.** Il est ouvert à toutes les startups et entreprises innovantes qui facilitent les relations et le travail entre l'administration et ses fournisseurs. L'information ainsi collectée sera relayée auprès de nombreuses administrations et auprès des adhérents de l'APECA. Elle permettra de structurer une filière et préparer l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Le lauréat aura notamment la possibilité de présenter son projet lors de la conférence « Cap sur l'e-commande publique » organisée le 5 décembre 2017** en présence des principaux acteurs, acheteurs publics et fournisseurs privés, de la filière.

Ce trophée est prospectif et très ouvert. Il s'adresse à toute solution ayant un impact potentiel sur la commande publique :

- Sourcing
- Relation et dialogue acheteur-fournisseur
- Intégration et dématérialisation de la chaîne achat
- Authentification
- Gestion de contrats
- Négociation
- ...

Dématérialiser pour **simplifier, fiabiliser et améliorer la compétitivité**, mais aussi pour offrir de nouvelles opportunités.

La dématérialisation représente **un levier de modernisation de l'action publique**, depuis 2009 les textes réglementaires évoluent afin de favoriser cette transformation numérique. En 2018 Marchés, commandes, factures et paiement pourront être totalement dématérialisés.

De la machine à calculer en passant par la géométrie projective, Blaise PASCAL, mathématicien, physicien, inventeur et philosophe, a projeté au 17<sup>ème</sup> siècle le monde dans une ère de modernisation et a su réinventer les règles. Le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui de la transformation numérique, l'APECA accompagne cette transformation et met en place Les Trophées Blaise Pascal : les Trophées de l'e-commande publique.

Pour postuler, il est nécessaire, d'ici au 27 octobre 2017 :

- de compléter le formulaire de candidature ci-dessous ;
- d'envoyer par mail un dossier de présentation entre 2 et 10 pages. Le contenu du dossier est détaillé ci-dessous.

Que vous souhaitiez candidater, obtenir plus d'information ou manifester votre intérêt pour le trophée, vous pouvez contacter, au SGMAP, David Marques ([david.marques@modernisation.gouv.fr](mailto:david.marques@modernisation.gouv.fr)) et, à l'APECA, Sandrine Bailly ([sbailly@association-apeca.org](mailto:sbailly@association-apeca.org)).

\*\*\*

Le dossier est libre. Il peut présenter tout élément permettant d'apprécier le caractère innovant de la solution, par exemple :

- DESCRIPTIF DU CONTEXTE INITIAL
- OBJECTIFS VISES
- BENCHMARK DES SOLUTIONS EXISTANTES
- STRATEGIE MISE EN ŒUVRE (moyens techniques et humains, communication interne et externe...)
- ASPECTS TECHNIQUES
- BREVETS DEPOSES
- PARTENARIATS MIS EN PLACE
- PLAN DE DEPLOIEMENT
- BUSINESS CASE
- RETOUR UTILISATEURS
- BILAN (Bénéfices apportés, problématiques rencontrées ...)
- ...

***[Vous pouvez annexer, si besoin, les documents que vous jugeriez nécessaires à l'illustration de votre dossier]***

**Article 1 : Le Trophée BLAISE PASCAL 2017 « CATEGORIE STARTUPS ET ENTREPRISES INNOVANTES »** est organisé conjointement par l'APECA et le SGMAP.

**Article 2 : Le Trophée BLAISE PASCAL 2017 « CATEGORIE STARTUPS ET ENTREPRISES INNOVANTES »** a pour but de:

- ✓ Récompenser un outil particulièrement innovant en matière d'achat public et favoriser l'innovation dans ce domaine ;
- ✓ Recenser et de mettre en lumière toutes les initiatives susceptibles d'intéresser l'administration en matière de simplification de l'achat public.
- ✓ Sensibiliser les organisations privées et publiques aux enjeux et opportunités portés par la dématérialisation de la commande publique.

**Article 3 : Le Trophée BLAISE PASCAL 2017 « CATEGORIE STARTUPS ET ENTREPRISES INNOVANTES »** est décerné par un jury composé de personnalités représentatives ou médiatiques ou administratives. Il est attribué sur proposition de l'APECA et du SGMAP. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

**Article 4 :** Peuvent concourir les startups et organisations privées et publiques innovantes.

**Article 5 :** Chaque candidat ne peut présenter qu'un dossier. Chaque dossier est composé d'un formulaire et d'un document de présentation de la solution.

**Article 6 :** Les organisateurs ont déterminé 6 catégories pour **Les Trophées BLAISE PASCAL 2017 :**

1. **Acheteurs publics - Etat**
2. **Acheteurs publics –Collectivités Territoriales**
3. **Acheteurs publics – Etablissements Publics Nationaux et Locaux, Organismes de Sécurité Sociale**
4. **Fournisseurs** (*effectif < 250 et CA < 50M€*)
5. **Fournisseurs** (*effectif > 250 et /ou CA > 50M€*)
6. **Trophée BLAISE PASCAL 2017 « CATEGORIE STARTUPS ET ENTREPRISES INNOVANTES »**, avec le SGMAP, objet du présent règlement.

**Article 7 :** Les organisateurs procèdent à l'appel des candidatures à partir du 4 septembre 2017 sur le site : [www.association-apeca.org](http://www.association-apeca.org). La clôture des candidatures est fixée au 27 octobre 2017.

**Article 8 :** Les nominés et les vainqueurs des **Trophées BLAISE PASCAL 2017** seront présentés lors de la conférence annuelle, **mardi 5 décembre 2017**.

**Article 9 :** Les candidats sont tenus d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la présentation des éléments de leurs dossiers par les organisateurs sur les documents de suivi des Trophées. Les lauréats et gagnants autorisent la publication et l'utilisation de leurs images et noms par tous moyens de communication et supports à la convenance de l'organisateur.

**Article 10 :** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Toute candidature vaut acceptation du règlement.